Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 113 (1968)
Heft: 9

Rubrik: Chronique suisse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Politique militaire actuelle

La Société d'études militaires prend position sur les problèmes actuels de la défense nationale suisse.

La Suisse et le traité sur la non-prolifération nucléaire

Adhésion de la majorité — mais abstentions importantes

Le 1er juillet 1968, les ministres des affaires étrangères des Etats-Unis, de l'Union soviétique et de la Grande-Bretagne ont apposé leur signature au Traité sur la non-prolifération nucléaire.

Jusqu'à la mi-juillet, plus de 50 nations non-nucléaires les avaient imités.

L'attitude de divers pays capables de se munir d'armes atomiques — notamment l'Inde, le Brésil et l'Argentine — reste incertaine. La République fédérale d'Allemagne, quant à elle, hésite à signer le Traité.

Deux puissances nucléaires, la France et la Chine, n'adhéreront pas au Traité.

Beaucoup de propagande, mais résultat peu satisfaisant

Historique du Traité

Les efforts visant à la conclusion d'un tel accord remontent aux années cinquante. L'essor de la technique nucléaire, au service de l'économie dans toujours plus de pays, fit naître la crainte d'un accroissement rapide du nombre des pays disposant d'armes atomiques.

L'évolution ultérieure n'a pas confirmé ces craintes. Les efforts précités se sont cependant poursuivis. L'ONU, désireuse de réduire le risque nucléaire, s'est employée à promouvoir le désarmement et la non-prolifération atomique.

Une solution du problème de la prolifération a, en outre, été activement recherchée par

— les Etats-Unis qui espéraient entre autres que la conclusion d'un traité de non-prolifération favoriserait le rapprochement entre eux et l'URSS
— et l'URSS qui veut notamment empêcher un armement nucléaire allemand.

La propagande qui a accompagné ces efforts en vue du Traité donnait à penser que l'objet de cet accord était d'empêcher une catastrophe mondiale et de limiter le péril nucléaire, ce qui n'est que très partiellement vrai. En fait, de telles affirmations ne correspondent

— ni à la situation réelle, l'équilibre nucléaire empêchant depuis longtemps tout grand conflit militaire
— ni au contenu du traité qui ne modifie en rien la menace actuelle.

Avantages et inconvénients du Traité

Les avantages que le Traité procure réellement aux pays non nucléaires ne correspondent nullement aux efforts qu'il a exigés tant sur le plan diplomatique qu'en matière de propagande.

Le Traité interdit aux nantis la dissémination des armements atomiques, il interdit aux pays non nucléaires toute acquisition d'armes de ce genre.

Avantages

A condition d'être universellement reconnu, le Traité
— empêche l'apparition de nouvelles puissances nucléaires
— marque un progrès sur la voie de la maîtrise du danger nucléaire
— permet d'espérer que d'autres progrès suivront.

Inconvénients

En revanche, le Traité
au point de vue de la sécurité
— laisse intacts les arsenaux nucléaires existants
— n'interdit aux puissances nucléaires ni de continuer de produire des armes atomiques, ni de procéder à des essais souterrains
— ne procure, dans l'état actuel des choses, pas de sécurité supplémentaire
— n'empêche pas les guerres classiques
— restreint la liberté d'action des pays non nucléaires en matière de défense.

Au point de vue politique
— institue deux catégories d'Etats
— sanctionne l'inégalité de fait entre les puissances nucléaires et les pays non nucléaires
— ne correspond pas au principe de la réciprocité (un camp consent des sacrifices, l'autre se contente de promesses)
— demeure problématique quant à l'effet qu'il est censé produire, parce qu'il peut être tourné.
Au point de vue économique
— entrave l'exploitation pacifique de l'énergie nucléaire
— ne règle pas clairement le problème du contrôle (les détails de celui-ci seront réglés par des accords entre les non-nucléaires et l'IAEA)

Résumé

Le Traité présente nettement plus d'inconvénients qu'il n'offre d'avantages. Il est, en outre, pour le moins choquant de voir qu'il sert surtout les intérêts des Grands et qu'il doit son existence en partie aux pressions massives auxquelles certains pays non nucléaires ont été exposés. Il impose, enfin, des concessions unilatérales à ces pays alors que la course aux armements nucléaires s'est accélérée entre l'URSS et les Etats-Unis depuis 1965/66.

En résumé: sous sa forme présente, le Traité constitue un véritable défi lancé par les Grands au reste du monde.

Prises de position suisses

Les décisions du peuple

Les résultats de deux votations populaires ont permis à la Suisse de sauvegarder sa liberté d'action sur le plan nucléaire. Le rapport du Conseil fédéral du 6 juin 1966 a confirmé cette volonté.

Les aide-mémoire du Conseil fédéral

Dans deux aide-mémoire (novembre 1967 et mai 1968), le gouvernement suisse a soulevé les exigences suivantes:

— les puissances nucléaires devraient fournir des contre-prestations
— les puissances nucléaires devraient prendre l'engagement de ne pas utiliser d'armes nucléaires contre les pays non nucléaires
— le Traité devrait approcher de l'universalité
— le Traité devrait prévoir une procédure d'arbitrage pour les différends relatifs à son interprétation
— la durée du Traité devrait être plus courte.

Le Conseil fédéral disait textuellement en mai 1968: « La durée de 25 ans fixée par le projet actuel dépasse de loin la capacité de prévision de l'esprit humain... La Suisse souhaite un Traité de plus brève durée. »

Le Traité ne remplit aucune de ces exigences de notre gouvernement!

Ne signons pas

Conclusions

La Suisse ne peut adhérer au Traité sans subir de préjudices importants.

Une alternative existe cependant:

Il y a quelque temps déjà, le Département politique a examiné la possibilité d'une déclaration unilatérale de la Suisse. Cette idée a reçu un accueil assez favorable dans la presse.

Cette déclaration pourrait comprendre les points suivants:

— La Suisse salue les efforts visant à maîtriser le danger nucléaire
— ils correspondent à sa politique qui vise au maintien de la paix
— la Suisse se voit toutefois dans l'impossibilité de signer le Traité de non-prolifération avant que les puissances nucléaires aient rempli leurs promesses relatives à la stabilisation des armements nucléaires et avant que le Traité ait remporté une adhésion universelle.
— Néanmoins, la Suisse s'engage à ne pas acquérir ou produire d'armes atomiques. Elle pourrait cependant revenir sur cette décision si des pays non nucléaires de son voisinage se dotaient d'armes atomiques ou bien si la situation en Europe devait s'aggraver de façon dramatique.

Une déclaration de ce genre — qu'il s'agirait évidemment d'expliquer — serait sans doute la meilleure solution, étant donné le déséquilibre entre les obligations des uns et celles des autres qui caractérise le Traité.

Ce faisant, la Suisse pourrait en outre faire comprendre qu'à ses yeux le moment n'est pas encore venu où tous les Etats n'auront plus qu'à céder à la pression massive des Grands.

Aperçu sur les Journées genevoises de la défense nationale de mai 1968

Introduction

Après huit mois de préparatifs, de démarches et d'études, le Comité d'organisation des Journées genevoises de la défense nationale annonçait au début de mars 1968 au président de la Société militaire du Canton de Genève que les problèmes essentiels de financement et de mise en place étaient résolus. Les frais de préparation avaient été couverts par un appel spécial aux membres de la société qui avait rapporté près de 10 000 francs.

Prévues sur dix jours, du jeudi 9 mai au dimanche 19 mai, ces journées avaient pour but de permettre à la population genevoise de mieux connaître et assimiler le concept de défense nationale suisse qui comprend l'armée, la protection civile, la défense économique et la défense spirituelle.

Programme

Le programme était chargé puisqu'il comprenait une vaste exposition, des manifestations diverses telles que tir combiné à Bière,

meeting aérien, démonstration PA, sanitaires, génie et protection civile, des tirs au stand, trois grandes conférences, une cérémonie d'inauguration et une cérémonie de clôture. Etaient en outre organisés pendant cette période la présentation de films militaires, des épreuves sportives pour jeunes, un cortège patriotique, un concert par une fanfare militaire, un lâcher de pigeons, deux journées des écoles, une journée des sociétés patriotiques, une journée de la femme et une journée des mobilisés. Toutes les manifestations furent gratuites, mais les organisateurs comptaient sur des rentrées provenant de la vente d'un programme et d'insignes créés spécialement. Le résultat fut très décevant à cet égard quoique près de 50 000 visiteurs affluèrent à l'exposition et que plusieurs dizaines de milliers de spectateurs assistèrent aux diverses manifestations. Le manque de vendeurs est certainement la raison majeure de cet échec.

Budget

Le budget de cette opération s'établira à 200 000 francs environ correspondant aux recettes diverses provenant d'appels directs, aux garanties données par de nombreux milieux privés, industriels et commerciaux et à une aide du Conseil d'Etat du canton de Genève. A ce montant, il faudrait pouvoir ajouter le coût des prestations offertes par le DMF en fournissant le matériel et une partie du personnel technique nécessaire à l'Exposition et en offrant certaines manifestations dont l'évaluation n'est guère possible.[1]

Organisation

On imagine aisément l'importance de l'organisation qu'il fallut mettre sur pied pour mener à chef une opération de cette envergure. Il serait fastidieux d'énumérer les secteurs et les commissions qui furent créés ou d'évoquer la somme des problèmes qu'il fallut résoudre. Je me bornerai à souligner l'effort que cela a représenté pour tous ceux qui se sont engagés bénévolement à côté de leurs occupations civiles, pendant près d'une année, derrière un Comité directeur présidé par le colonel-divisionnaire de Muralt, assisté, comme chef EM, du lieutenant-colonel Pittet. Malgré les résistances qui se dessinèrent dès le mois d'avril, aucun ne douta un instant ni de la nécessité de cette réalisation, ni de son succès. De sorte que cette expérience a eu le mérite de souder dans une action commune le corps des officiers de Genève et de nombreuses personnalités du secteur civil engagées à ses côtés.

---

[1] On a appris, depuis la rédaction de cette chronique, qu'il s'agisssait de 150 000 francs. (Réd.)

Le débat

Le débat qui s'est instauré à propos des Journées genevoises de la défense nationale a eu indiscutablement un caractère passionnel. Les organisateurs pensaient qu'un dialogue s'instituerait sur certains aspects de la conception nouvelle de la défense nationale. Une campagne d'information avait été soigneusement préparée à cette fin au moyen de conférences, d'articles et de reportages. En fait, la polémique s'est concentrée autour du principe même de la défense armée, de la place de l'armée dans la nation et de la défense spirituelle. La protection civile et la défense économique, les deux nouveaux piliers de cette conception globale de l'existence nationale, lesquels intéressent très directement l'ensemble de la population civile n'ont pas eu leur juste part dans ce débat. Et pourtant, sur ces deux points, il y avait matière à discussion. Par exemple les efforts entrepris par certaines communes et négligés par d'autres pour protéger les habitants en cas de catastrophe ou l'impérieuse nécessité de prévoir en temps de paix l'organisation d'une économie de guerre sont deux sujets qui concernent toute la nation. Tout cela est demeuré dans l'ombre par rapport aux autres questions soulevées. Essayons ici de retracer la trame de ce débat public plein d'enseignements, de voir où se donnèrent les coups de boutoir, de déterminer quels furent les chevaux que montèrent nos contestateurs, quelle est la portée de leurs arguments et la valeur de leurs thèses.

Il serait faux de penser que ce bouillonnement d'idées, cette effervescence collective, cette affirmation pour ou contre des uns ou des autres fut un mal en soi. Cet événement a permis d'observer une montée d'idéalisme, une recrudescence d'intérêt pour le pays, une recherche de la vérité qui n'avait pas eu l'occasion, depuis fort longtemps, de se révéler. A côté, bien entendu, il était aisé de déceler certaines actions politiques subversives. Il s'agit maintenant de savoir séparer dans la contestation les aspirations valables des slogans politiques, les groupes honnêtes des groupes subversifs. Ce sera là notre propos.

Les oppositions

Par rapport au programme initial, les oppositions se manifestèrent avec maladresse contre le principe même de ces Journées — comme si un peuple n'avait pas le droit élémentaire d'être informé sur sa propre défense nationale et sur l'utilisation qui est faite des deniers qu'il consacre à son armée — et contre les sommes dépensées pour ces manifestations prétextant qu'elles pourraient être mieux utilisées ailleurs surtout sous forme d'aide au tiers-monde.

La Jeunesse libre et l'Organisation des communistes suisses furent les instigateurs de cet aspect de l'opposition. Ce sont eux qui furent à l'origine des contre-manifestations de rues prévues avant, pendant et après les Journées. A la suite de celle qui eut lieu le 14 mai et qui aurait dégénéré si la police genevoise n'avait pas fait preuve d'une autorité incontestable et d'un sang-froid tout britannique, les organisateurs durent se résoudre à annuler celles fixées aux 17, 18 et 19 mai. Les contre-manifestants étaient plus de mille sur la place Neuve le fameux 14 mai, pour la plupart des étudiants. Les tracts distribués à la sortie des usines pour inciter les ouvriers à se joindre aux manifestations n'eurent pas de succès. L'action des socialistes genevois devait par la suite se poursuivre lors du congrès du parti en juin à Bâle, mettant en cause tout le principe de la défense nationale. Leur proposition fut finalement repoussée.

D'autres oppositions se portèrent sur les tirs dans la rade, de la part des associations de pêcheurs, tout spécialement, et sur les journées des écoles fixées initialement sur des jours d'enseignement, de la part de maîtres et professeurs. Sur ces points, les autorités leur donnèrent raison. Les tirs sur le lac furent supprimés et les journées des écoles déplacées.

Quant au tir au fusil d'assaut, il engendra des protestations acerbes d'une partie du corps enseignant et d'associations de parents. Il est probable que s'il s'était agi du mousqueton, les réactions eussent été moindres. Il fallut tenir bon et l'on exigea que les jeunes se présentent munis d'une autorisation tutélaire pour tirer. Finalement ces tirs eurent un grand succès.

L'opposition la plus violente eut pour objet « la défense spirituelle ». Outre les partis politiques et le corps enseignant, les Eglises contestèrent le droit à l'armée de pratiquer une défense dite « spirituelle ». Qu'une des tâches incombant à l'armée soit la formation de l'opinion publique n'est pas admissible dans un pays démocratique. Sur ce point nous sommes tous d'accord. Tel est en fait ce que la population en pense et il y a là un grave malentendu car le rôle d'Armée et Foyer est simplement d'informer et non de former. L'heure est donc venue de dissiper cette mauvaise interprétation d'un secteur de l'armée parfaitement justifiable tant que son rôle demeure dans des limites précises et que le peuple en admet le principe. Le terme allemand « geistige Landesverteidigung » n'a peut-être pas la même signification que « défense spirituelle ». Sur ces termes, il y a matière à discuter. Et il est logique finalement que cette défense spirituelle appartienne à l'ensemble de la nation, à ses groupes religieux, politiques et civiques et non pas à l'armée seulement. La réaction est saine et il est juste

que toutes les institutions du pays se sentent concernées par ce problème.

La dernière des oppositions vint d'une fraction des étudiants. Pratiquement et physiquement ils furent les plus actifs. Les événements de Paris et de Lyon avaient inévitablement créé une certaine effervescence à l'Université de Genève. Toutes les thèses contestant les Journées furent reprises et élargies à une mise en cause globale de notre société, dont l'armée n'est qu'un des éléments. Ce grand mouvement des étudiants du monde entier est un phénomène auquel il faut attacher une grande attention car il contient une grande part d'idéalisme vers un monde plus juste. Pour beaucoup d'entre eux, les 60 millions alloués par la Suisse aux pays en voie de développement sont insuffisants en regard du budget annuel militaire s'élevant à 1700 millions. La Suisse devrait être plus généreuse, plus ouverte sur le monde extérieur.

Les mythes

A travers cette contestation de la jeunesse, il devenait possible de caractériser les mythes qui de nos jours semblent se dessiner et qui peut-être auront à l'avenir la puissance d'engendrer des révolutions. Ceux qui, pendant plusieurs siècles, ont enflammé nos pères, le travail, le pain, la sécurité n'ont plus d'écho chez nos fils. La non-violence, la la supra-nationalité par opposition au nationalisme exacerbé, le respect inconditionnel de l'individu — ce qui implique l'opposition systématique au phénomène de l'organisation excessive et de la hiérarchie à sens unique — sont les mythes qui semblent aujourd'hui mettre la jeunesse en mouvement. Reste à savoir si nos institutions sauront relever le défi, si nos structures seront assez souples pour répondre au besoin d'engagement des jeunes et à leurs aspirations. Tel est le problème de notre temps.

Conclusion

Aujourd'hui comme hier, la volonté des Suisses de vivre indépendants et libres s'exprime par le maintien d'une armée forte englobant tous les citoyens valides. Mais cette nation s'est élargie dans une vision globale de défense du pays. Les Journées genevoises de la défense nationale tentèrent par ces manifestations du mois de mai de rendre accessible à la population cette symbiose que constituent les quatre piliers de notre conception de défense. Ce faisant, elles ont ouvert un large débat plein d'enseignement prouvant une fois de plus que jamais rien n'est acquis et qu'une cause, aussi juste soit-elle, doit perpétuellement être défendue.

Major J.-J. Wyler